

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et réglementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

**CONTRAT DE MANDAT**

**Entre les soussignés :**

*(Monsieur/Madame, Nom et Prénom du mandant)*, désigné*(e)* ci-dessous par le « mandant »

ET

*(Monsieur/Madame, Nom et Prénom du mandant)*, désigné*(e)*, ci-dessous par le « mandataire »

Considérant que le mandant donne mandat exprès et spécial au mandataire, que le mandataire accepte d'exercer le mandat exprès et spécial et que les parties entendent formuler par le présent contrat leur entente, que les parties ont les capacités et qualités d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de ce contrat.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

(Détailler précisément l'objet du mandat spécial).

**Article 2 : Durée du mandat**

Le mandat est donné à compter du (date) et pour la durée suivante : (durée).

Il ne pourra être renouvelé que par accord exprès des parties.

**Article 3 : Rémunération**

*Choisir :*

En considération de l'exécution de son mandat, le mandataire ne reçoit aucune rémunération, ledit mandat devant être accompli à titre gratuit.

*ou*

Le mandat est consenti à titre onéreux. Le mandataire recevra la rémunération de (Montant en chiffres et en lettres).

**Article 4 : Frais et dépenses**

Le mandant s’engage à rembourser au mandataire les frais et dépenses supportés par celui-ci dans le cadre de son mandat, sur simple demande accompagnée d’un justificatif.

Le mandant s’engage également à indemniser le mandataire des pertes essuyées à l’occasion de sa gestion et se rattachant à l’exécution du mandat, sauf en cas de faute ou imprudence de sa part.

Les sommes engagées par le mandataire en dehors du cadre de son mandat ne pourront faire l’objet d’aucun remboursement.

**Article 5 : Obligations du mandataire**

Le mandataire s'engage à exécuter personnellement son mandat, et ce, dans le meilleur intérêt du mandant et de ne pas agir dans son intérêt propre, ni dans celui d'un tiers et dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférées par le présent contrat et dans le cadre des lois en vigueur.

Le mandataire s'engage à informer le mandant de toute situation le justifiant, ou à la demande de celui-ci, de l'état de l'exécution du contrat.

Le mandataire à l'obligation d'obtenir l'autorisation du mandant pour les dépenses supérieures à (Montant).

Le mandataire est tenu d’une obligation de fidélité et de transparence à l’égard du mandant.

Le mandataire n’a pas à répondre envers le mandant de l’inexécution par le tiers contractant de ses obligations.

**Article 6 : Obligations du mandant**

Le mandant s'engage à tout mettre en œuvre afin de faciliter les missions du mandataire, d'avancer les sommes nécessaires à l'exécution du mandat si besoin est, et de rembourser au mandataire les frais que celui-ci a engagés dans l'intérêt du mandant.

Il est tenu d’une obligation de loyauté et de coopération à l’égard du mandataire.

Il s’engage à informer le mandataire de tout élément nouveau susceptible d’affecter sa mission.

Le mandant sera tenu d’exécuter les engagements contractés par le mandataire, conformément au présent mandat, sauf motif légitime.

En revanche, il ne sera pas tenu par les engagements pris par le mandataire au-delà ou en dehors des termes de son mandat, sauf pour ceux qu’il aurait ratifiés expressément et par écrit.

**Article 7 : Extinction du mandat**

Le mandat cessera de plein droit, immédiatement, en cas de disparition, transformation ou fusion du mandant, ou en cas de décès ou perte de capacité du mandataire.

Le mandat pourra être révoqué par la partie qui le souhaite, à tout moment et sans juste motif, par lettre simple ou mail.

Les parties reconnaissent que l’extinction du mandat, quel qu’en soit le motif, ne donnera lieu à aucune indemnisation de la part de l’une ou l’autre partie.

Fait à (Ville), le (date) en deux exemplaires

(Signatures des parties)

Mandataire Mandant